



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 060-216003434-20260624-D73_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Quorum = 15 Nombre de présents = 22 Nombre de pouvoirs = 7 Nombre de votants = 29		

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-quatre juin
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

N°73

Date de convocation
18 juin 2026

PRESENTS : M. MOULA N., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M.,
Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M.,
Mme PENING B., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N.,
Mme MARCEILLE K-L, Mme VERBRUGGHE V., M. ROUX M., Mme WILLI F.,
M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., M. BEN GHOUZI P-Y., M. KADDOURI A.,
Mme COQUILLARD V., M. ZIMELIOVITCH O.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme CARON V. par M. MOULA N.
M. CLAYE G. par M. LEGUÉ P.
M. FACQ J-M. par Mme KLOECKNER C.
Mme SUBERVILLE A. par Mme TESSIER N.
Mme CUNNINGTON D. par M. MARCHAL J-M.
Mme ERNAULT-GAUZENTES E. par M. ZIMELIOVITCH O.
M. LECLERC N. par M. BEN GHOUZI P-Y.

ABSENTS : ---

Secrétaire de séance : Mme CHANI Y.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin
lié à un accroissement saisonnier d'activité

VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23 2°,

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois
non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée
maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service de la direction générale des services. En raison des congés annuels et absences, les effectifs de ce service sont réduits et ne peuvent pallier la charge de travail importante.

Il y a lieu de créer un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

Le Conseil Municipal,

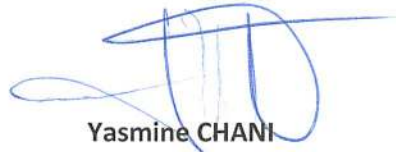
Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un mois en application de l'article L.332-23 2° du code précité,
- **CREE** un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance



Yasmine CHANI



Le Maire



Nicolas MOULA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).